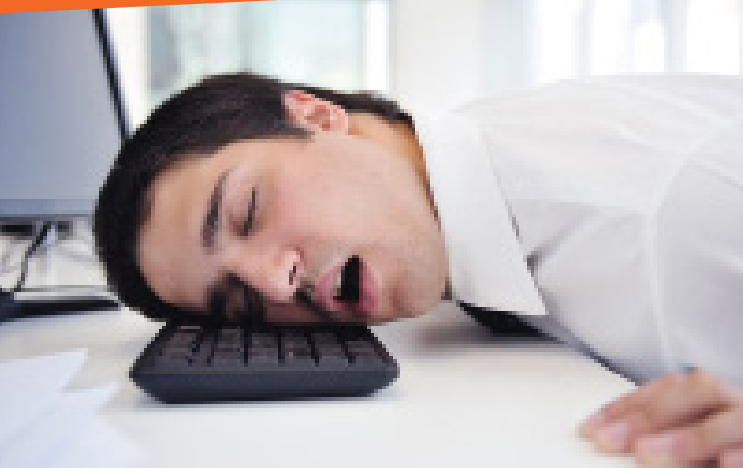




RETRAITE et PENIBILITE

Quid du travail de nuit ?

ALTERNATIVE Police exige !



Les années passent et nos collègues nuiteux sont toujours les éternels oubliés.

Alors que la réforme des retraites annonce son lot de mesures plus ou moins acceptables pour le maintien de notre statut spécial, il apparaît, une nouvelle fois, que nos collègues travaillant la nuit sont encore exclus de mesures spécifiques prenant en compte leur pénibilité

ALTERNATIVE Police Cfdt exige que la pénibilité du travail de nuit soit enfin reconnue !

Le travail de nuit = une espérance de vie raccourcie

Les études scientifiques démontrent l'existence d'impacts sur la santé du travail de nuit à partir de 5 ans effectués.

Alternative Police propose légitimement que nos collègues puissent bénéficier d'un départ anticipé à la retraite afin de compenser toute baisse de l'espérance de vie en bonne santé par les mesures suivantes :

AVANTAGES RETRAITES

ALTERNATIVE Police revendique l'instauration d'une sur-annuité pour les travailleurs de nuit :


- **2 trimestres forfaitaires à partir de 5 ans** de travail de nuit cumulés au cours de la carrière (soit 6 mois de bonifications supplémentaires)
- **A partir de 5 ans de travail de nuit dans la carrière**, en plus des 2 trimestres, un calcul d'une sur-annuité complémentaire au prorata du travail de nuit effectué.

Exemple : un collègue ayant travaillé 17 ans et demi de nuit durant sa carrière pourra bénéficier de 19 mois et demi de bonifications pour un départ à la retraite anticipé et sans décote. Pour 25 ans de travail de nuit, le collègue pourra bénéficier de 3 ans de départ anticipé.

REVALORISATION SALARIALE ET DE CARRIERE

Alternative Police Cfdt revendique une réduction d'ancienneté d'échelon au prorata des gains de sur-bonification obtenus.

Exemple, un collègue ayant travaillé 20 ans de nuit et ayant donc obtenu 8 trimestres soit 2 ans de sur-bonification, se verra attribuer une réduction d'échelon de 2 ans afin de partir sur le même indice que s'il avait travaillé de jour.



LES REVENDICATIONS HISTORIQUES

En plus de nos revendications innovantes pour revaloriser le travail de nuit par une reconnaissance juste et méritée, ALTERNATIVE Police demande toujours que les autres revendications historiques soient enfin mises en oeuvre :

- Revalorisation conséquence du paiement de l'heure de nuit
- Mise en place de mesures sociales concrètes comme la réservation de places en crèche en horaire atypique
- Application de la notice GEOPOL précisant que les nuiteux pour le jour où il effectue sa prise de service et non pas pour celui où il termine sa vacation. De même, un agent en stage de jour est considéré comme travaillant pour cette journée. Par conséquent, il ne reprend pas son service le soir du stage puisqu'il a déjà travaillé.

**Nous n'avons pas la prétention de penser à tout !
Si vous avez des idées pour améliorer les conditions du travail la nuit, n'hésitez pas à nous les communiquer à secretariat@alternativepn.fr**

**ALTERNATIVE Police se bat chaque jour pour sauvegarder vos acquis et en conquérir de nouveaux !
Soutenez-nous en nous rejoignant encore plus nombreux !**